

LA TIMIDE INTRODUCTION DU VITRAGE DANS LES DEMEURES MÉDIÉVALES :

L'EXEMPLE DU MIDI DE LA FRANCE

par Sophie LAGABRIELLE *

Dans les différentes études historiques, la baie est en général abordée sous l'angle de la structure ou du décor (nous pensons particulièrement aux travaux sur l'architecture de la Renaissance et de l'âge classique), elle a moins souvent été observée sous l'aspect de sa fonction éclairante. Or, aménagée dans les murs d'habitation, l'ouverture, quel que soit son niveau de sophistication, répond à deux objectifs précis : d'une part, faire entrer la lumière dans les pièces d'habitation pour en assurer l'éclairage, ce qui est le cas dans tout type d'architecture, mais, par ailleurs, spécificité de l'habitat civil, maintenir la communication entre l'intérieur et l'extérieur ; la fenêtre permet à l'occupant des lieux de rester en lien avec le monde environnant, rôle qui augmente avec l'essor des villes. Au développement extrême de la baie s'opposerait donc la recherche de confort intérieur si la fenêtre n'était pas censée maîtriser la température ambiante de la maison, en fonction des heures de la journée et des différentes saisons. Puisque le vitrage fixe des édifices de culte ne permet pas une telle modulation, il a fallu, comme nous allons le voir, adapter le principe des baies à l'usage privé.

Quelle qu'en ait été la traduction civile, les baies signent le rang de leur propriétaire. Par leurs dimensions ou leur déploiement sur les façades principales, elles témoignent de l'emplacement et de l'ampleur des salles d'apparat de la demeure. Aux fenêtres civiles revient un rôle ostentatoire et symbolique que confirment les nombreuses images intégrant le motif de fenêtre. À partir du XIV^e, et surtout du XV^e siècle, la fenêtre – dont la proportion de vitrage n'est pas indifférente – occupe l'arrière-plan de la plupart des scènes à figures. Aidée par l'essor du portrait enluminé de donateurs au XV^e siècle, nous avons pu rassembler un corpus d'images conséquent, qui a servi de base à cette étude sur la baie et son vitrage.

Dans « l'état de la recherche » de la maison médiévale urbaine en France dressé par Yves Esquieu en 1995, le vitrage et son usage étaient présentés comme une question ouverte, nécessitant un approfondissement (1). Plusieurs années après, nous espérons démontrer que l'usage du verre ne progresse qu'avec une grande lenteur dans la construction médiévale. Explorer les décennies qui intègrent les XII^e-XV^e siècles revient en effet à définir le rythme d'une lente conquête, faite en trois temps successifs qui montrent l'absence du vitrage civil, son introduction timide, jusqu'aux premières tentatives de standardisation.

Résumons en préambule la conquête des verrières dans le contexte religieux. Il faut se garder de considérer qu'à partir de l'époque carolingienne, période présumée de la création des premiers vitraux, les églises se dotent uniformément et entièrement de parois vitrées. Avant le milieu du XII^e siècle, dans le nord comme dans le sud du royaume, les vitraux religieux s'avèrent extrêmement rares et n'ont dû représenter que quelques exemples d'exception. Vers 1140, le chantier de Saint-Denis, aux portes de Paris, consacre leur usage dans les édifices de culte

*. Conservateur en chef, Musée national du Moyen Âge.

1. Yves ESQUIEU, « La maison médiévale urbaine en France : état de la recherche », *B.M.*, t. CIII, 1995, p. 109-142, en particulier, p. 128-129.



FIG. 1. BAIE PLEIN CINTRE FERMÉE PAR UNE CLAUSTRÀ, bras-reliquaire de Saint-Pardoux, église de Sardent (Creuse), deuxième tiers du XIII^e siècle, musée de la Sénatorerie, inv. OA 56. Cliché Musée municipal de l'Évêché, Limoges, Frédéric Magnoux.



FIG. 2. BAIE VITRÉE LOSANGÉE, bras-reliquaire de l'église Saint-Didier de Chamberet (Corrèze), fin du XIII^e ou du début XIV^e siècle. Cliché Musée municipal de l'Évêché, Limoges, Frédéric Magnoux.

mais, dans le Midi méditerranéen, seuls trois sites des XII^e-XIII^e siècles ont jusqu'alors livré des vestiges de vitrerie : le prieuré clunisien de Ganagobie (milieu du XII^e siècle), l'abbaye de Notre-Dame de Lure dans les Alpes-de-Haute-Provence (troisième quart XII^e siècle) et la cathédrale Notre-Dame du Bourg à Digne (fin du XII^e siècle ou début du XIII^e). Si de rares verrières ont existé dans des abbayes ou des cathédrales romanes septentrionales, et parfois méridionales, c'est le passage à l'architecture gothique qui les impose dans les sanctuaires. Lorsque Jean Deschamps, formé sur les chantiers des grandes cathédrales du nord, se charge à la fin des années 1240 de la construction de la cathédrale de Clermont-Ferrand, il introduit le style nouveau dans le sud de la France : au-dessous de la ligne Bordeaux-Lyon, aucun vitrail conservé *in situ* n'est antérieur au deuxième tiers du XIII^e siècle. Les premières verrières encore en place ornent le chœur des cathédrales de Narbonne (derniers tiers du XIII^e siècle), de Béziers (fin du XIII^e siècle) et de Carcassonne (vers 1280-1330), comme si les années 1270-1300 représentaient effectivement une phase de développement pour la mise en verrière des églises méridionales.

D'autres indices parlent dans ce sens. Dans l'iconographie religieuse, la comparaison de deux motifs de fenestration reproduits sur des objets de création limousine confirme l'évolution de la fin du XIII^e siècle. Fabriqué en cuivre doré, au cours du deuxième tiers du XIII^e siècle, le bras-reliquaire de Saint-Pardoux (Creuse) dans lequel sont conservées les reliques du saint éponyme, reçoit une ouverture constituée de la superposition de colonnettes (fig. 1). Ainsi figurée, la petite baie reprend le dessin d'une *claustra*. Or, à la fin du XIII^e ou au début XIV^e siècle, soit une trentaine d'années plus tard, le bras-reliquaire de Chamberet (Corrèze), très similaire au précédent, intègre une

fermeture à réseau de losanges (2) (fig. 2): imitation des verres assemblés au plomb, cette résille prouve que, désormais, le vitrage est devenu représentatif des grandes baies d'église.

Le nombre réduit de verrières antérieures à la fin du XIII^e siècle attesté dans le contexte religieux ne peut que révéler la rareté du verre plat dans les constructions civiles.

1. Prédominance du modèle de la baie d'église dans l'architecture civile. Prestige de la claire-voie non vitrée (XII^e siècle-première moitié XIII^e siècle)

Quel type d'ouverture caractérise donc les édifices civils des XI^e-XIII^e siècles ? Durant cette période, pour le château qui privilégie exclusivement sa fonction défensive, l'éclairage des pièces à vivre constitue un réel danger. Abrisée derrière les remparts de la ville, la maison patricienne ne connaît pas le même dilemme, et les percements y seront plus généreux et plus intéressants. Étant donné que, dans la maison simple du type « masure », il n'existe que de sommaires ouvertures, totalement privées de vitrage, elles se trouvent de fait exclues de notre champ d'investigation.

Malgré la sévérité de sa façade la plus exposée, le château des XI^e-début du XIII^e siècles s'inspire de l'architecture monastique et, à l'instar des galeries de cloître, adopte des ouvertures en claire-voie dans la partie supérieure de ses murs. À Commarque (Sireuil, en Périgord), l'étage noble de la première tour-résidence est marqué par une claire-voie à cinq colonnettes dont la particularité, relevée par J. Mesqui, est de ne comporter aucun dispositif de fermeture (3). À Castelnaud-Bretenoux (Lot), au début du XIII^e siècle, placée très en hauteur dans le mur, la claire-voie sous arcs de décharge se compose d'arcs cintrés très resserrés entre eux et sans feuillure aucune (fig. 3). L'iconographie contemporaine confirme la formule de la baie libre, non vitrée. Ainsi sur les peintures murales de l'église de Saint-Chef (Isère) (début du XII^e siècle), la *Jérusalem céleste* ne propose aucun vitrage: les élus se présentent à travers des ouvertures cintrées dépourvues de tout moyen de clôture apparent. Archéologiques ou iconographiques, ces exemples montrent la limite des modèles empruntés à l'architecture religieuse: si la forme des baies est passée des églises aux demeures, l'usage du vitrail – trop peu implanté – ne s'est pas transmis à l'architecture civile.

La ville autorise plus d'audace que l'architecture défensive des châteaux. Les exemples de claires-voies y sont plus nombreux. Elles éclairent des galeries, utilisés comme un lieu de promenoir et de représentation. De cet espace semi-extérieur, le propriétaire peut aussi bien voir qu'être vu. À Burlats (Tarn), à la maison dite d'Adélaïde, qui date de la fin XII^e ou du début XIII^e siècle, comme à Périgueux (Dordogne), au 4-6 de la rue des Farges, les façades s'organisent par niveau: une ou plusieurs baies, au niveau de la rue, marquent l'emplacement des boutiques; la claire-voie naturelle ou les baies de l'étage noble localisent l'*aula*. Un fragment de pilastre sculpté du XII^e siècle, découvert à Cluny (Bourgogne) (4), ne montre-t-il pas les hommes accoudés à l'étage supérieur qui, largement ouvert, leur permet de prendre part au spectacle de la rue? Par son développement, la claire-voie souligne les prétentions sociales et ostentatoires du propriétaire.

Si une galerie de circulation couverte par une série d'arcades peut rester libre de toute fermeture, il est indispensable de protéger les pièces à vivre en modulant les ouvertures extérieures. À la lecture de l'iconographie contemporaine, les *claustra* restant réservées aux édifices de culte, deux systèmes de clôture ont été utilisés. Le premier type est d'une grande légèreté. Sur la *Vie de sainte Radegonde*, copie poitevine du XI^e siècle d'un texte de Venance Fortunat (5), c'est un simple rideau retenu par des anneaux et enroulé autour d'une colonne qui sert de protection (fig. 4). Sur les manuscrits de *Las Cantigas de Santa-Maria* (Espagne, XIII^e siècle), la claire-voie comporte

2. Véronique NOTIN, Bernadette BARRIÈRE, *Cuivres d'orfèvres, catalogue des œuvres médiévales en cuivre non émaillé des collections publiques du Limousin*, Limoges, 1996.

3. Jean MESQUI, *Châteaux et enceintes de la France médiévale*, t. 2, Paris, 1993, p. 232, fig. 28.

4. Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, Michael JONES, Gwyn MEIRION-JONES, Jean-Denis SALVÈQUE, *La ville de Cluny et ses maisons*, Paris, 1997, p. 198, fig. 211.

5. Venance FORTUNAT, *Vie de sainte-Radegonde*, Poitiers, abbaye Sainte-Croix (?), XI^e siècle, B.M. Poitiers, ms 250, f^o 39.



FIG. 3. CLAIRE-VOIE, château de Castelnau-Bretenoux (Lot), début du XIII^e siècle. Cliché G. Séraphin.

cinq arcades. Montés sur des tringles ou « cloutés » le long de l'arcade, les rideaux ont été relevés pour laisser la vision d'*Alphonse le Sage entouré de ses musiciens*. Le sous-titre de l'image aurait pu être : *le seigneur et sa cour, vus à travers la claire-voie du palais*. Les tentures suffisent-elles à retenir le froid et la nuit ? Sur un manuscrit de Citeaux du XII^e siècle (6), un double rideau, rabattu sur les côtés, laisse place au personnage de *saint Grégoire*, alors que des volets de bois intérieurs, à un ou deux battants, peints sans ambiguïté, ferment les fenêtres du couronnement (fig. 5). L'alternative qui consiste à utiliser des volets de bois est révélée par la présence de scellements dans les structures médiévales subsistantes. Gilles Séraphin, à Castelnau-Bretenoux, ou Maurice Scellès, à Cahors, rue de la Daurade, ont noté leur présence.

Sur l'un des volets du *Retable de Thouzon*, exemple provençal tardif puisque du XV^e siècle, sans doute très redevable de l'art italien, les volets de bois intérieurs ont pris une forme cintrée pour suivre la courbure de l'arcade. Ces fermetures au profil cintré ont sans doute posé des problèmes de découpe et d'étanchéité. Car, très tôt, un réceptacle barlong, plus adapté et sans doute plus hermétique, est aménagé au revers des façades des demeures méridionales pour recevoir les volets, comme à Saint-Antonin-Noble-Val au milieu du XII^e siècle. À Saint-Gilles-du-Gard, les baies géminées à colonnettes de la maison dite « romane » (des années 1190-1220), ont été pourvues de faux-tympan évidés de motifs en arcs outrepassés ou trilobés, qui créent l'effet décoratif en façade, sans altérer le profil droit des linteaux en face interne (7). Le décor en orbevoie reprend alors le dessin d'un faux-arc en plein

6. *Saint Grégoire écrivant sous la dictée*, fonds de Citeaux, XII^e siècle, bibliothèque municipale de Dijon, ms. 180, f^o 1.

7. Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, « La maison romane de Saint-Gilles (rue de la Maison romane) », dans *C.A. 1999, Gard*, 2000, p. 301-309.



FIG 4. RIDEAU D'ARCADE, *Vie de sainte Radegonde*, copie poitevine du XI^e siècle d'un texte de Venance Fortunat, Médiathèque François-Mitterrand, Poitiers, ms. 250, f^o 39. Cliché Médiathèque François-Mitterrand, Poitiers, O. Neuillé.



FIG. 5. DOUBLES RIDEAUX ET VOILETS DE BOIS, *Saint Grégoire écrivant sous la dictée*, fonds de Citeaux, XII^e siècle, B.M. Dijon, ms. 180, f^o 1. Cliché F. Perrodin.

cintre (8), ensuite, celui d'un arc en tiers-point (9) sans qu'aucune feuillure pour vitraux n'ait encore été envisagée dans les jours. Avant le deuxième tiers du XIII^e siècle, le vitrage semble absent des habitations, les chapelles mises à part.

2. Des premiers indices de vitrage dans les demeures à l'apparition de la croisée (milieu XIII^e-fin XIV^e siècle)

Le développement des remplages des baies d'église trouve ses répercussions dans l'architecture civile à partir du deuxième tiers du XIII^e siècle. Les hautes fenêtres qui éclairent les *aulae* des demeures commencent seulement à intégrer les premiers éléments de vitrage dans le profil refouillé de leurs réseaux supérieurs. Avant le XVI^e siècle, il

8. C'est le cas à Daglan, à Trémolat, à Saint-Gilles-du-Gard (la maison n^o 23) ; à Cluny, les claires-voies au profil extérieur cintré bénéficient en face interne de linteaux droits adaptés à la réception des volets de bois lors de leur fermeture. Voir Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, Michael JONES, Gwyn MEIRION-JONES, Jean-Denis SALVÈQUE, *op. cit.*

9. Ainsi au château d'Eymet, d'un faux-trilobe à Montignac-Brénac en Dordogne (XIII^e siècle), au manoir de Roussel, au Buisson. Voir P. GARRIGOU GRANDCHAMP, « Introduction à l'architecture domestique en Périgord aux XIII^e et XIV^e siècles », *C. A. 1998, Périgord*, 1999, p. 17 à 45 ; Pour la maison-forte d'Ansouhaite à Moulon, voir Jacques GARDELLES, *Les châteaux du Moyen Âge dans la France du Sud-Ouest, la Gascogne anglaise de 1216 à 1327*, Genève, 1972, fig. 109. À Montpellier (2 rue du Terral ; 20 ou 27 rue du Pila-Saint-Gély ; 3 rue de l'Ancien-courrier), les trilobes aveugles sont tracés sous une arcade en tiers-point elle-même réservée sous un linteau droit. Voir Bernard SOURNIA, Jean-Louis VAYSETTES, *Montpellier : la demeure médiévale, Études du patrimoine*, n^o 1, 1991, p. 155-161.

n'a été retrouvé aucun indice de châssis vitrés ouvrants dans les jours bas (10). Durant les temps d'hiver, les fenêtres des demeures reçoivent donc, en protection relativement translucide, des écrans opaques qui occupent soit leur partie inférieure, soit la totalité de l'ouverture (cf. fig. 12). Les livres des comptes des frères Bonis, marchands de la ville de Montauban, nous confirment, qu'au XIV^e siècle, les « étamines » restent le moyen le moins onéreux et le plus répandu de se protéger du froid (11). Étamines ou toiles cirées pour fenêtres sont vendues par les merciers (12).

Si l'usage du vitrage est loin de se généraliser dans la deuxième moitié du siècle, pourtant l'offre en verre plat – en opposition au verre creux, ou verre de table – devient susceptible de répondre à la demande d'une clientèle civile, nouvelle et exigeante. Durant le deuxième tiers du XIII^e siècle, l'industrie du verre plat connaît en effet un véritable « bon en avant », avec trois avancées techniques majeures, qui vont avoir des répercussions importantes dans les domaines du vitrail religieux et du vitrage civil (13).

1. La première innovation concerne le verre « blanc ». Elle a été très probablement suscitée par les Cisterciens qui, par souci d'austérité, ont commandé des vitraux dépourvus de couleur et vierges de toute figuration. À la fin du XII^e siècle, les premières verrières blanches apparaissent. Elles se généralisent dans l'ensemble des édifices de culte à partir des années 1230 où, peintes de grisaille ornementale, elles dispensent une lumière vive et froide. Le verre incolore bien que de plus en plus transparent s'avère encore très verdâtre. Il ne gagne en transparence que dans les années 1260-1270, date à partir de laquelle il va pouvoir répondre à la demande de clarté requise par les particuliers pour leur intérieur. Le développement du verre blanc semble en effet concomitant avec l'essor du vitrage civil.

2. L'amélioration des couleurs du verre reste l'une des principales préoccupations des verriers durant tout le Moyen Âge. Après avoir mis au point, au début du XIII^e siècle, la fabrication du verre bleu au cobalt, ils ont tenté de perfectionner le rendu de leur verre rouge. Dans la fabrication du verre, la couleur rouge est la plus complexe à obtenir, car c'est une couleur très dense. Après avoir produit, durant tout le XIII^e siècle, un verre flammé rouge et blanc, les maîtres des verreries du nord de la France mettent au point la fabrication du verre rouge uniformément plaqué. Les analyses faites sur les vestiges de vitraux du XIV^e siècle en milieu civil dans le sud-est de la France prouvent que le verre plat septentrional leur est parvenu.

3. Ces différentes recherches n'affectent pas directement la production de verre méridional car, le sud – et plus précisément le sud-est de la France – s'est spécialisé dans le verre creux, dont il tente, en parallèle, d'améliorer la matière. L'emploi de nouveaux fondants permet d'obtenir une composition sodique, de type vénitien. Ainsi le verre méditerranéen et languedocien, à partir du XIV^e siècle, se distingue de toutes les autres productions du royaume par sa blancheur bleutée. Il est désormais possible de l'identifier par analyse.

Le verre s'impose-t-il dès lors uniformément ? Rappelons que les premières campagnes de vitrerie gothique sont tardives dans le midi de la France : chœurs des cathédrales de Narbonne (vers 1270-1280 ?) et de Béziers (fin du XIII^e siècle) (14). Dans la capitale quercynoise, le succès de la nouvelle esthétique gothique est très redevable du chantier que connaît la cathédrale, à partir des années 1260, mais elle gagne aussi Figeac. L'enrichissement de la société marchande dans les deux cités entraîne d'immédiates répercussions dans la construction locale. Le dessin complexe des réseaux des baies religieuses s'impose peu à peu aux hôtels urbains, offrant au verre une pénétration progressive. Dans le profil refouillé des lancettes gothiques, le verre trouve en effet un emplacement idéal. Limité à de petites surfaces, dans les lobes, les roses, les écoinçons, éventuellement les têtes de lancettes, le vitrage commence à investir les façades des plus riches demeures.

10. Les premiers châssis ouvrants vitrés n'apparaissent dans l'iconographie que vers 1530. Les huisseries dans lesquelles s'est implanté le verre restent très imposantes, et inversement la place laissée au vitrage relativement faible. Il semble que la largeur et la lourdeur des pentures aient freiné l'insertion du verre.

11. *Item devo I comte el manoal de E, a IIII^{xx} VII cartas, e fo per estamenhas a las vistas e per I papier de pasa gran forma*, tiré de *Les livres de compte des frères Bonis marchands montalbanais du XIV^e siècle*, publiés par É. FORESTIÉ, 3 vol., 1890-1894, 2^e partie, p. 112.

12. Des *tela insirada* sont mentionnées par p. PANSIER, dans le livre de comptes de la mercerie de Gabriel Gilbert et Cie de Capentras (1396-1397), dans *Annales d'Avignon et du Comtat venaissin*, 1929, p. 147-162. Cité par Danielle FOY, *Le verre médiéval et son artisanat en France méditerranéenne*, Paris, 1988, note 111, p. 353.

13. Voir Sophie LAGABRIELLE, « La verrerie au Moyen Âge, évolution d'une technique », *Médiévales*, 39, automne 2000, p. 57-79.

14. « Les vitraux de Narbonne, l'essor du vitrail gothique dans le sud de l'Europe », *Actes du 2^e colloque d'histoire de l'art méridional au Moyen Âge*, Narbonne, Connaissance de Narbonne, 1992.

L'archéologie nous en livre quelques exemples, avec vestiges de feuillures encore en place. C'est d'abord l'exemple intermédiaire de la maison du 42 rue de la Daurade, à Cahors, où le petit carré sur la pointe percé en place d'oculus au-dessus des baies géminées de la façade (deuxième moitié du XIII^e siècle) a créé un petit coup de jour supplémentaire à l'intérieur, notamment lors du rabat des volets ou des rideaux des parties basses de la baie. Bien que non vitré même à l'origine, il rend compte d'un parti nouveau que concrétisent au milieu XIII^e siècle, à Figeac, les petits quadrilobes supérieurs de l'hôtel de la Monnaie réservés à la vitrerie. À Figeac encore, le vitrage médiéval est présent dans les imposants polylobes de la maison dite des Templiers (fig. 6), au début du XIV^e siècle (15). Il l'est à la maison Prunet, à Cordes (Tarn), qui a conservé en place quelques menus éléments des années 1300 (fig. 7). Des feuillures pour vitraux subsistent dans la partie supérieure de la baie à quadruples lancettes de l'*aula* du château d'Excideuil (XIV^e siècle) (16) et dans les roses et trilobes d'une maison des XIV^e-XV^e siècles de Brantôme (7 rue Joussen) (17). À Bergerac (Dordogne), au 27-29 rue des Fontaines, des feuillures équivalentes entaillent les trilobes du couronnement des baies du XIV^e siècle; elles attestent de l'existence d'un vitrage dans les parties supérieures des lancettes alors que, dans les jours bas, il est clair que seuls des châssis de bois ou de claires-voies ont pu être insérés (18). À Cahors, par exemple, rue Deloncle, ainsi qu'au Palais Via, une barre métallique, placée à hauteur d'imposte en appui sur les tailloirs des chapiteaux, a joué le rôle de barlotière inférieure au panneau vitré lorsque celui-ci s'est prolongé hors des réseaux supérieurs (19).



FIG. 6 : ÉCOINÇON DE VERRES BLEUS ET ROUGE, maison des Templiers, Figeac, milieu du XIV^e siècle. Cliché A.-L. Napoléone.

Comment imaginer une extension plus importante du vitrage lorsque l'on sait, par exemple, qu'aucune commande de vitrerie n'a été passée aux XIII^e et XIV^e siècles pour les corps de logis du roi en Normandie ? Le vitrage civil n'apparaît encore que comme une luxueuse clôture, réservée avant tout aux baies des chapelles et à la partie supérieure des baies des grandes salles des demeures. Il n'est pas même assuré que les salles les plus prestigieuses, comme la grande salle du palais de justice de Poitiers, aient à cette date bénéficié de vitrage intégral dans ses fenêtres hautes. Les coûts sont-ils responsables de cette économie : coûts de la pose et de l'entretien ? Ou bien faut-il y voir un choix délibéré de vie ? Car, non vitrés, les jours bas ont l'intérêt de maintenir la communication avec le monde de la rue.

Grâce à ses archives détaillées, le chantier du Palais des papes peut servir de repère. Quel a été l'investissement en verre dans ce palais exceptionnel du XIV^e siècle ? En réalité, en dix ans, de 1335 à 1345, période de la construction du palais de Benoît XII, et de sa poursuite, avec le Palais-neuf, par Clément VI, les travaux de mise en verrière ne

15. Anne-Laure NAPOLÉONE, « Les maisons médiévales de Figeac », *C.A. 1989, Quercy*, 1993, p. 391-404.

16. Gilles SÉRAPHIN, Christian RÉMY, « Le château d'Excideuil », *C.A. 1998, Périgord*, 1999, p. 195-223

17. P. GARRIGOU GRANDCHAMP, *op. cit.*, 1998, p. 37.

18. Renseignements communiqués par Yann Laborie que je remercie.

19. M. SCHELLÈS, *op. cit.*, p. 180, fig. 158; p. 190, fig. 176.

concernent que les chapelles (oratoires Saint-Jean, Saint-Martial et Saint-Michel). Ils sont effectués par les peintres-verriers Pierre de Proys et Christian Cantinave. En 1346, ce dernier répare les vitraux de la chapelle de Benoît XII. En 1354, il pose les verrières de la Grande chapelle neuve. Pour les autres salles du palais, les opérations de vitrerie ne débutent qu'en 1346. L'unique salle à vivre concernée est la Chambre du Cerf, pièce de prédilection du pape, qui se situe à côté de sa chambre à coucher. Cantinave y pose deux « verrières », qui ne doivent correspondre, si l'on en croit l'usage, qu'à « deux panneaux d'imposte » de croisées. Des verrières sont ensuite posées dans les fenêtres du Grand Tinel, de la Chambre de parement et du Consistoire, ce qui laisse penser qu'au XIV^e siècle, seules les chapelles et les pièces d'apparat du palais sont pourvues en vitrerie, la proportion de ce vitrage restant délicate à évaluer. L'ensemble des fragments de verre enfouis dans le sol du palais nous apporte quelques données pour une reconstitution du décor. En 1967, au cours de fouilles effectuées dans la salle de théologie, salle probablement utilisée en dépotoir à la fin du XIV^e siècle, ont en effet été mis au jour plus de 8000 fragments de verre dont la majorité sont de couleur. Les dominantes se révèlent rouge (50,14 %) et verdâtre (37 %), soit parce que l'Église désire se mettre à l'honneur (le rouge et le vert sont les couleurs de l'Église au Moyen Âge), soit parce que le verre qui se veut transparent reste encore très teinté d'impuretés donc verdâtre. Il existe également des verres jaunes (plus de 10 %), des bleus (12,5 %). De très petites dimensions, ils sont en majorité coupés selon des formes rectangulaires (20 par 25 mm, 42 sur 30 mm), triangulaires (isocèles de 60 mm de côté), carrées (44 mm de côté). Certains portent un décor au jaune d'argent. L'héraldique y tient une grande place (motifs de clefs en sautoir). Les autres motifs sont géométriques, végétaux (figurant le trèfle, l'églantier); quelques-uns portent des éléments d'architecture. Façonnés, semble-t-il, selon le procédé du manchon (technique de type germanique), l'ensemble de ces verres, qui intègre des rouges et des bleus plaqués, est datable du XIV^e siècle. Les analyses décrivent des compositions de type potassique (20). Les fragments de verre trouvés dans les fouilles du Petit Palais et ceux qui proviennent du jardin d'un hôtel particulier de la même ville confirment la présence de verres de couleur de même période, avec une technique de plaquage équivalente, un soufflage en manchon et, pour la majorité d'entre eux, une composition potassique. C'est aussi le constat que l'on peut faire, après analyse, des fragments de verre contemporain trouvés en fouille au château de Romans, dans le Gard.

Or, les fouilles menées sur des ateliers de verrerie actifs au XIV^e siècle, celui de Cadrix, en Provence (21), ou de la Seube, en Languedoc (22), ont mis au jour, dans les niveaux d'occupation, du verre à vitre de fabrication locale, caractérisée par une composition sodique, un soufflage en disque ou plateau (et non en manchon), sans aucun emploi du plaquage (23).

À partir du XIV^e siècle, à la suite des mutations techniques énoncées plus haut, deux types de produits verriers se différencient en fonction de leur zone de production : d'une part, un verre de composition sodique fabriqué avec un apport de cendres maritimes, typique de la sphère méditerranéenne et, d'autre part, un verre potassique, fabriqué à partir de cendres forestières, selon les « recettes » continentales (nord, ouest, centre, est de la France, forêts germaniques). La méthode de façonnage permet d'affiner encore l'investigation, puisque les manchons s'appliquent aux méthodes pratiquées en Allemagne et dans l'est de la France, et que celle des verres en plat (ou en disque) se réfère aux établissements du reste du royaume (24).

Pour le Palais de papes, un des chantiers les plus prestigieux d'Occident, il n'est pas surprenant que les peintres-verriers aient fait appel à un verre plat réputé d'excellente qualité, et d'une belle gamme de couleurs. Le verre a été commandé dans le nord de la France, sans pouvoir définir actuellement un lieu de provenance plus précis. Mais le façonnage semble être du type « manchon », c'est-à-dire germanique, et des textes tardifs (fin du XV^e siècle) mentionnent la circulation de verre lorrain dans le sud de la France.

20. Sylvain GAGNIÈRE, J. GRANIER, *Les fouilles de la salle de théologie au Palais des papes d'Avignon*, Avignon, 1969; D. FOY, *op. cit.*, p. 325-354; Danielle FOY, « Les vitraux du Palais des papes », dans le catalogue *Monument de l'histoire. Construire, reconstruire le Palais des papes XIV^e-XX^e siècle*, Avignon, 2002, p. 97-99.

21. Commune de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume (Var).

22. Commune de Claret (Hérault), au nord de Montpellier.

23. D. FOY, *op. cit.*, p. 115-118.

24. S. LAGABRIELLE, *op. cit.*

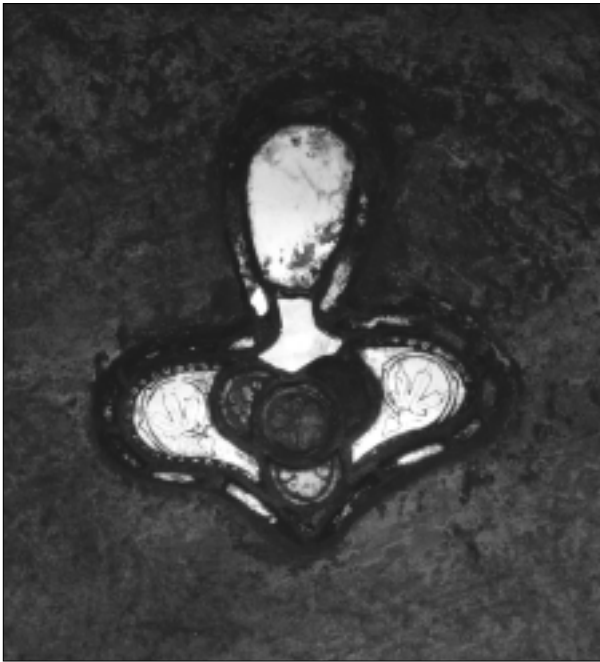


FIG. 7. ÉCOINÇON DE VERRES BLEU, ROUGE ET BLANC, maison Prunet, Cordes, vers 1300. Cliché J.-F. Peiré, Inventaire Général / ADAGP.

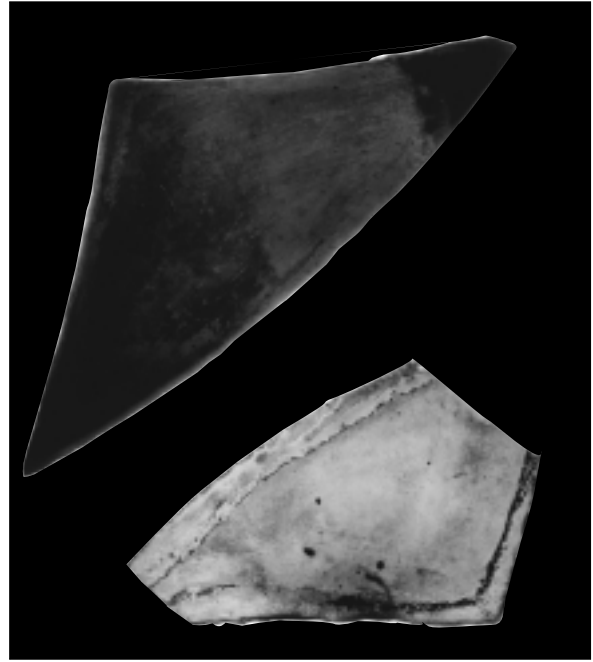


FIG. 8. VERRES JAUNE ET LIE DE VIN DES JOURS D'ÉCOINÇON, maison, deuxième étage, 52 rue de Lastié, Cahors, fin du XIII^e siècle. Cliché J.-F. Peiré, Inventaire général / ADAGP.

Sans analyse, il n'est pas non plus possible de savoir si les vitraux de la maison Prunet à Cordes (fig. 7), vers 1300, résulte d'une ambitieuse commande ou pas, d'autant que les fragments concernés associent du verre rouge (production extérieure à la région) et des verres bleus et blancs (qui ont pu être produits localement). Il en est de même à Cahors, pour les deux sites où des éléments de vitrage ont été découverts. À l'emplacement des jours d'écoinçon du 52 rue de Lastié (fin du XIII^e siècle), les petites pièces de verre couleur jaune et lie de vin (fig. 8) peuvent provenir d'une fabrication régionale, mais la grisaille décorative sur verre très blanc du 88 de la rue des Soubirous (fig. 9), retrouvée dans une fosse à latrines, si elle appartient à la campagne du XIV^e siècle, pourrait être attribuée à une production locale (languedocienne?), seule capable de fournir à cette période un verre aussi transparent ; mais si elle appartient aux reprises de façade du XV^e siècle, époque où la technique a beaucoup progressé en France et où il n'est plus possible de faire la différence à l'œil nu, entre un verre blanc méridional ou septentrional, les analyses s'avèrent nécessaires pour aller plus loin. On aimerait bien savoir également ce qu'il en est de la vitrerie colorée de la maison des Templiers de Figeac, où plusieurs verres, de 10 à 20 cm de côté, cinq bleus et un verre rouge, sont encore en place dans les réseaux d'une rose polylobée (cf. fig. 6).



FIG. 9 : VERRE BLANC PEINT À LA GRISAILLE, fosse de latrines, maison, Cahors, 88 rue des Soubirous, XIV^e siècle. Cliché et dessin M. Scellès.

Au cours de la première moitié du XIV^e siècle, la baie connaît une étape décisive avec l'abandon des remplages flamboyants et le passage à la fenêtre en forme de croix, d'où son nom de croisée. D'après les récents travaux de Philippe Bernardi, les premières croisées apparaissent en Provence, vers 1318, au palais des Papes mais, en 1420, elles restent un motif encore exclusivement réservé à l'élite (noblesse et haut clergé) (25). Le passage à la baie découpée par un meneau et des croisillons en quatre jours, deux petits jours en partie supérieure – ou imposte –, et deux grands, en partie inférieure, va assurer au verre plat un espace de développement bien plus conséquent qu'auparavant, au point de penser que c'est l'intérêt suscité par le vitrage qui a entraîné cette évolution. L'insertion des panneaux de vitrage dans les impostes posera moins de difficulté que dans des lobes découpés. D'après l'iconographie antérieure au XVI^e siècle, le vitrage reste limité aux jours hauts. Les châssis vitrés – fixes – sur les jours bas existent (26) mais, apparaissent, une fois encore d'après l'iconographie, comme très peu usités. Vitrée en totalité, la baie est alors dormante et cantonnée dans la partie haute des murs (27).

Avant l'adoption de la croisée à quatre jours quadrangulaires, une étape intermédiaire a lieu. La présence d'un décor de polylobes (trilobes, quadrilobes...) à l'intérieur des impostes commence par limiter, dans un premier temps, l'extension du vitrage. C'est le cas à Terrasson, au château de Montmège (Périgord), à Montpellier (2 rue Trésoriers-de-France), à Aspiran (Hérault) (28). La Raymondie de Martel, somptueuse construction de Raymond Raymondi, receveur général des impôts du royaume en Poitou, Limousin et Gascogne, procure un intéressant repère chronologique dans cette conquête du vitrage. Cette imposante demeure, commencée en 1280 et poursuivie par Pierre Stephani, gendre de Raymondi, jusqu'en 1330 au plus tard, se distingue par un développement ostentatoire des croisées sur la façade. Les grands quadrilobes d'imposte, eux-mêmes inscrits dans des cercles, qui accentuent le caractère fastueux de ces croisées d'esprit gothique sont pourvus de feuillures. Dès l'origine, ils ont été prévus pour recevoir un vitrage (29).

Au Château de Ripaille, résidence des comtes de Genève et de Savoie, on pose en 1388-1390 des *chassis pour mettre verriers, au dit pelle* – dans les grandes demeures alpines, le *pelle* apparaît comme un *lieu important de sociabilité* (30). Probablement limité aux impostes, le vitrage s'est imposé dans les salles de réception.

3. Avec le développement de la croisée, le vitrage s'implante dans les impostes (XV^e siècle)

À partir de 1380, l'iconographie médiévale, au moins dans le nord de la France, confirme la généralisation de la croisée et la pénétration du vitrage. Les formes régulières des impostes ont facilité l'insertion du vitrage sous forme de panneaux quadrangulaires préparés en atelier par le peintre et verrier – ou vitrier. En 1447, le roi René commande des panneaux de vitrage à un verrier d'Avignon pour l'« escriptoire » de son château de Tarascon. Le verrier les fait livrer par un porte-faix au château, et c'est un serrurier du nom de Gastéblé qui se charge de la pose (31). La mise en place des panneaux de vitrage concerne en effet plusieurs corps de métier (maçon, serrurier, verrier/vitrier). Il est donc intéressant qu'ils puissent répondre à un début de standardisation.

L'iconographie a pour avantage de nous renseigner incidemment sur le type de cloison occultante en usage et sur la proportion prise par le vitrage dans la fenêtre à partir du XV^e siècle. En ce qui concerne les exemples de provenance strictement méridionale, le *Retable de Thouzon* (1410-1415) offre l'une des plus anciennes citations de la croisée – vitrée – que nous ayons pu repérer (fig. 10). Comme sur des représentations qui lui sont contemporaines, sur les

25. Philippe BERNARDI, « De la forme nouvelle aux nouvelles applications de la forme : une brève histoire de la croisée en Provence », dans *Innovation technique au Moyen Âge*, actes du VI^e Congrès International d'archéologie médiévale, sous la direction de Patrice Beck, éditions Errance, 1996.

26. Deux exemples de la même région cités dans François AVRIL, Nicole REYNAUD, *Les manuscrits à peintures en France* (1440-1520), Paris, 1993, p. 205 ; ce sont : Martin Le Franc, *Le Champion des Dames*, vers 1442-1443, Bruxelles, bibliothèque royale, ms 9466, f^o 1, et Heures de Saluces, 1440-1465, Londres, British Library, Add. 27 697.

27. *Ibid.* : *Le Champion des Dames*, les *Heures de Saluces*.

28. B. SOURNIA, J.-L. VAYSSETTES, *op. cit.*, p. 162-163.

29. Anne-Laure NAPOLÉONE, « La Raymondie de Martel », *C.A. 1989, Quercy*, 1993, p. 291-306.

30. Compte de Jean de Liège (1388-1390), éd. M. Bruchet « Le château de Ripaille », *Preuve XXIV*, p. 365, cité par Élisabeth CHALMIN-SIROT, « Les résidences des comtes de Genève et des comtes de Savoie à la fin du Moyen Âge », dans *Palais royaux et princiers au Moyen Âge*, Le Mans, 1996, p. 133-144.

31. A.N. P. 1334/14, 1^{re} partie, f^o 29, 60 (25 avril et octobre 1447).

peintures du cloître d'Abondance (1400-1430) (fig. 11), par exemple, la pénétration du vitrage s'arrête aux jours supérieurs. Seules, les impostes apparaissent vitrées. Placés très en hauteur, les panneaux de vitrage y sont dormants. Quel intérêt y aurait-il à concevoir des jours hauts ouvrants lorsque ceux du bas restent largement ouverts ? Dans les jours bas, les châssis de toile (ou de papier), cirée ou huilée, translucides, mais non transparents, ont souvent été omis par les artistes qui, dans leurs tableaux, préférèrent proposer une échappée sur le paysage environnant. Sur un livre d'Heures à l'usage de Rome conservé à la bibliothèque de l'École des Beaux-Arts de Paris et reconnu comme une production provençale (tarasconnaise), la page du *Massacre des Innocents* (32) restitue cette fermeture légère (fig. 12) : la cloison opaque, située au niveau de l'imposte, est faite de toile, tendue sur un châssis de bois ; dans les jours bas, elle a été gommée. Durant tout le XV^e et le début du XVI^e siècle, la croisée à moitié vitrée est en usage jusque vers les confins italiens ou espagnols. Sur le *Polyptyque de la Vie et voyage de saint Jacques* (Espagne, XV^e siècle), ce sont des claires-voies de bois qui servent de fermeture mobile et aérée des jours bas. Bien que rarement figurées dans les œuvres du sud de la France, ces dernières ont dû être aussi fréquentes que dans le nord du royaume et dans les Flandres.

Les textes d'archives nous confirment l'absence de vitrage qui fait la spécificité des fenêtres du Moyen Âge, spécificité que l'archéologie a des difficultés à percevoir de nos jours compte tenu des adaptations faites depuis. Ainsi, au palais des rois de Majorque, les textes des années 1392-1396 nous apprennent que, seule, la chapelle Sainte-Madeleine est vitrée. Dans le reste de la demeure, y compris dans les chambres du roi et de la reine, les fenêtres sont fermées de toiles, dites de Coutances, ou d'étoffes cirées (*drap encerat*) (33). À Treffort, en Bresse (1401), c'est du papier huilé qui obture les dix fenêtres de l'*aula*, ainsi que celles de la chambre et de la chapelle ; les armes du comte et de la



FIG. 10. CROISÉES À IMPOSTES VITRÉES *Saint André chasse les démons*, volet du *Retable de Thouzon*, Provence, 1410-1415, musée du Louvre, inv. 2678. Cliché RMN, G. Blot.

32. Paris, bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, ms Masson 4, f^o 50v^o.

33. D'après le notule de Raymond Pastor de Villefranche, notaire royal, A.D. Pyrénées Orientales B 161 (1392-1396).



FIG. 11. IMPOSTES VITRÉES, VOLETS DE BOIS INTÉRIEURS,
scène de la Visitation, atelier de Giacomo Jaquerio, cloître d'Abondance (Savoie), vers 1400-1430.
Cliché Éric Dessert, Inventaire général / ADAGP.

comtesse de Savoie y ont été portées (34). L'importance des mentions de toiles, ou de papier, cirés ou huilés, dans les demeures du XV^e siècle, suggère un usage généralisé. Que ces cloisons translucides puissent recevoir une ornementation peinte ne fait d'ailleurs que révéler la distance qui existe entre celles-ci et le vitrage. Le verre appartient encore à la catégorie des matières inaccessibles, qu'il est plus aisé d'imiter que d'acquérir.

Les comptes de travaux effectués chez le roi René sont de bons révélateurs de l'évolution de la notion de confort dans les demeures méridionales du XV^e siècle. Au milieu du siècle, les mentions ne concernent que la pose de toiles cirées aux fenêtres. En 1457 et 1459, les fenêtres et croisées du château de Gardanne sont pourvues de toiles cirées (35). Même dans l'une de ses résidences favorites, à Tarascon (36), il fait poser en 1447 : *toille cirée, cloz verte* (galons) aux fenêtres de sa chambre et de celle de la reine (37). L'année suivante, il paye le fourrier Pierre Bois *pour acheter en Avignon des toilles cirées et pour faire chassiers de bois tant pour salles que pour chambres et retraiz du château de Tharascon* (38). Au château voisin de Pertuis, il fait poser *cinq fenêtres de toille cirée en la chambre*

34. A.D. Côte d'Or, B 10178, cité par Jean Marie LESCUYER et Jean-Michel POISSON, « Fonctions des pièces dans les châteaux bressans au XIV^e siècle : l'apport des textes pour l'archéologue », dans *Le château médiéval, forteresse habitée (XI-XV^e siècle)*, Archéologie et histoire : perspectives de la recherche en Rhône-Alpes, sous la direction de Jean-Michel Poisson, Paris, 1988, p. 24.

35. A.D. Bouches-du-Rhône, B 1657, f^o 25v^o, 38, 86.

36. Françoise ROBIN, *La Cour d'Anjou-Provence. La vie artistique sous le règne de René*, Paris, 1985, p. 96.

37. A.N. P. 1334/14, 1^{re} partie, f^o 59 (10 avril 1447).

38. A.N. P. 1334/14, 1^{re} partie, f^o 29 (18 décembre 1448).

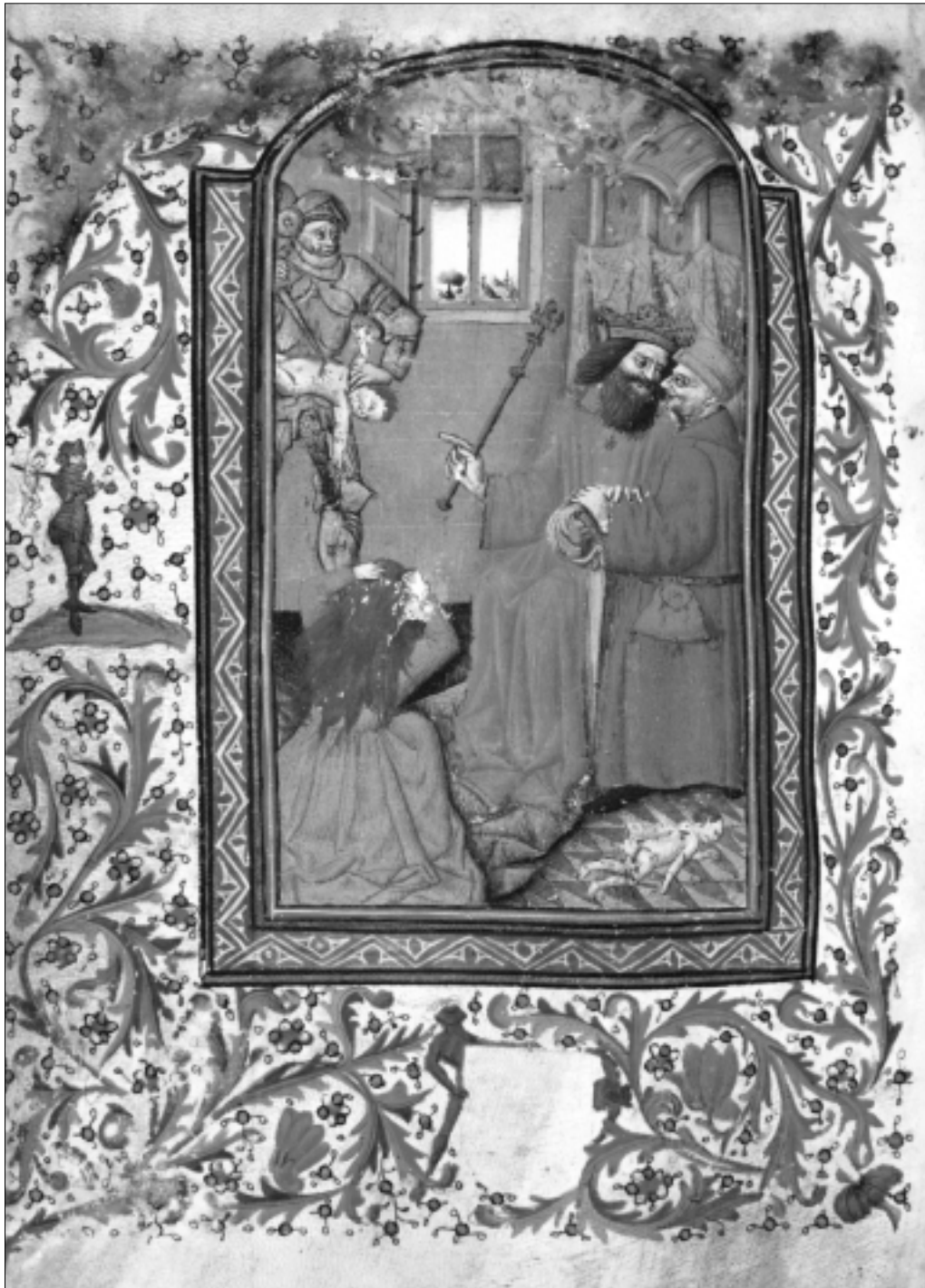


FIG. 12. IMPOSTE FERMÉE PAR UNE TOILE, JOURS BAS SANS FERMETURE, VOLETS DE BOIS INTÉRIEURS, *Massacre des Innocents*, livre d'Heures à l'usage de Rome, Provence (Tarascon ?), vers 1450-1460, Bibliothèque des Beaux-Arts, ms Mas 4, f. 50v. Cliché É.N.B.A.



FIG. 13. IMPOSTE VITRÉE, À DÉCOR DE RONDELS, JOURS BAS NON CLOS, scène de l'Annonciation, *Missel de Jean de Foix*, évêque de Comminges, Toulouse, 1492, Paris, B.N.F., Latin 16827, f° 21.
Cliché B.N.F.



FIG. 14. APPARITION DES CROISÉES VITRÉES AUX DEUX-TIERS, château de Moulins, dessin (détail) de l'Armorial d'Auvergne, Forey et Bourbonnais, Guillaume de Revel, vers 1456, Paris, B.N.F., fr. 22297.
Cliché B.N.F.

du roy (39). Et, pour le palais d'Aix, où il habite avec sa cour, il fait acheter *toile cirée, cire, cloux et autres choses nécessaires pour les fenestres* (40). Dans ces années-là, cependant, une commande spécifique de vitrage est faite. Elle concerne un *châssis de boys vitré de verre, mis en la petite excriptoire dud seigneur à Tharascon, plus deux verges aud retrait* de Tarascon (41). Apprécié pour sa luminosité, le verre ne dépasse pas les salles d'étude.

Dans le dernier quart du xv^e siècle, cependant, une évolution se fait sentir. Le 7 novembre 1478, un paiement est fait à *Nicolas Gienot*, verrier d'Avignon, *qui a fait les vitres en la chambre du dudit seigneur roi*, en sa maison, nouvellement acquise de Tarascon (42). Le 4 janvier 1479, les comptes révèlent un achat de *voirres à faire vitres* pour sa maison d'Avignon (43). Les chambres d'habitation des résidences du roi René sont désormais concernées par la pose de vitres. L'iconographie nous restitue pourtant l'usage modeste du verre à vitre puisque toujours limité aux parties supérieures des croisées. Au service du roi René de 1457 à 1470, Barthélemy d'Eck, en particulier, dans *La Théséide* (44), ne situe-t-il pas la scène de dédicace de son livre dans une chambre dont seule l'imposte de la croisée est vitrée ? En l'absence de châssis vitrés ouvrants, difficiles à concevoir compte tenu de la place requise pour

39. *Ibid.*, fol 17 v° (19 janvier 1448).

40. *Ibid.*, 2^e partie, f° 51 (février 1448).

41. A.N. P. 1334/14, 1^{re} partie, f° 29 (octobre 1447).

42. A.D. Bouches-du-Rhône 2483, f° 19, 28 (7 novembre et 19 décembre 1478).

43. A.D. Bouches-du-Rhône B 2484, f° 20.

44. Vienne (Autriche), National Bibliothek, ms. 2617

les peintures (45), la généralisation du vitrage ne concerne encore que le niveau de l'imposte. Mais déjà les commandes de rondels qui, à l'intérieur de l'habitation, permettent une fois de plus d'inscrire la marque du propriétaire dans les lieux, apparaissent très en faveur. L'enlumineur du *Missel de Jean de Foix*, évêque de Comminges (feuille de l'*Annonciation*), en 1492, leur réserve une place – ici demeurée vierge – au centre du panneau d'imposte (fig. 13).

La surface vitrée connaît une étape décisive dans la deuxième moitié du siècle. C'est l'iconographie qui nous répercute les premiers exemples de croisée vitrée aux deux-tiers, à défaut de mieux cerner cette progression à partir des textes. Lorsque Guillaume de Revel (46) met en images, vers 1456, la ville de Moulins, il prend soin de représenter de nombreux détails sur le château (fig. 14). La baie qui domine l'entrée, de type ogival, est entièrement vitrée, ce qui apparaît de plus en plus fréquemment, et fermée par un vitrage fixe. Les croisées d'une des tours de logis affichent du vitrage au niveau de l'imposte et, fait nouveau, l'une d'entre elles est vitrée aux deux-tiers (47). La nouvelle proportion de surface vitrée, qui s'inverse au profit de cette dernière, plus parfaitement sensible dans l'iconographie septentrionale contemporaine, est reproduite en Provence, vers 1465, par Barthélemy d'Eyck dans la Théséide (48) – mais le manuscrit enluminé a peut-être été repris vers 1477 (49). Encore ces exemples ne concernent-ils que quelques rares cas pris chez les plus grands de ce temps (le duc de Bourbon, le roi René, en l'occurrence).

Des chapelles (XIII^e siècle), aux grandes salles (XIV^e siècle), aux cabinets d'étude et pièces à vivre (XV^e siècle), le verre gagne peu à peu les baies à lancettes et les croisées. Mais, dans le cadre privé de la demeure, il n'atteint encore pas les proportions étendues que nous lui connaissons. Une prédilection pour les zones de couronnement, remplages ou impostes, en fait la spécificité. La naissance du vitrage civil concorde avec l'invention du verre blanc et le développement des croisées. Abandonnant les références des verrières d'église, sauf commandes exceptionnelles (50), le vitrage civil se définit, dès le XIV^e siècle, comme un art du verre très vite incolore et non figuratif. Économique, il privilégie les panneaux à pièces de verre découpées en losanges et assemblées au plomb, qu'agrémentent parfois des médaillons colorés. Susceptible de couvrir de grandes surfaces, il représente l'une des grandes innovations du Moyen Âge.

45. Pour se faire une idée, voir les peintures murales de la chapelle Saint-Jean du palais des Papes (scène de la *Décollation de saint Jean*) où les volets ouvrants pleins pivotent à l'intérieur d'une structure bois d'une très grande lourdeur.

46. Paris, B.N.F., fr. 2229.

47. De 1456 à 1488, le château est la résidence de Jean II, duc de Bourbon.

48. Vienne (Autriche), National Bibliothek, ms. 2597.

49. D'après F. ROBIN, *op. cit.*, p. 272.

50. Citons deux commandes particulières de verrières figurées et/ou colorées : en 1486, Benevestiti réalise des vitraux pour une maison d'Avignon ; en 1490, S. Massues fait exécuter les vitraux de sa maison pour B. Parapailié, avec des figures de sibylles et les armes de Parapailié, d'après *Le Dictionnaire d'artistes*, manuscrit, B.M. Avignon, fiche 4499 ; cité par D. FOY, *op. cit.*, note 89, p. 352.